



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : mairie@nancay.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 MAI 2025

DÉLIBÉRATION N°2025_05_003

**Nombre de conseillers en
exercice : 14**

Présents : 10

Votants : 11

Date de la convocation :
13/05/2025

Date d'affichage :
13/05/2025

**OBJET : Augmentation du
loyer aux Farges**

L'an deux mille vingt-cinq
le vingt-et-un mai à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF, MARY,
Messieurs BAILLY, LEFEVRE, PERRIER, RAGOBERT, URBAIN.

Excusée : Madame GUÉRU.

Absents : Messieurs BARRÉ, BONNOT, IMBAULT.

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS.

Madame Arlette GUÉRU a donné pouvoir à Madame Murielle BOUGIS.

Vu l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2023 : 142.06,
Vu l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2024 : 144.64,
ce qui représente une augmentation des loyers de 1.82 %,
le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
décide d'appliquer cette augmentation au loyer de l'habitation de la Ferme des
Farges à compter du 1^{er} juillet 2025.
Le loyer mensuel sera de 422.86 €.

Fait à Nançay, le 22 mai 2025

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 22 mai 2025.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :